Commune de SEEZ
Lieu-dit : Le Breuil

PLAN D'ALIGNEMENT

Alignement défini par les points A-B-C-D-E-F-G-H-I

Parcelle : Section AI
vers N° 510

Echelle : 1/ 100

Topographie

- Borne OGE
- Marque peinture
- Clôture
- Bord enrobé
- Talus
- Bâti. dur
- Bâti. leger
- 189 Numéro Cadastral
- Application du plan cadastral réalisée par agrandissement et calage du plan au 1/1000.
  L'application cadastrale représentée ne confère aucune garantie juridique ni droit de propriété

Division parcellaire

- ~~189~~ Ancien numéro
- Matérialisation de division du 01/09/2015 (ref: 21797)
  D.M.P.C. n° 285 0002304 Z
- Parcelles intégrées dans le domaine public

Bornage antérieur

Etabli par le cabinet ARGEO, le 30/04/2004 (Ref. 21036-05-2004)

- Limite bornée

Alignement effectué le 18/09/2025

- Alignement
- Limite de fait
- Borne OGE
- Clou acier
- Marque peinture
- 8.76 Distance horizontale

Appartenance des murs
- mur privatif
- mur mitoyen

- Emprise à régulariser - Surface 4m²

Les surfaces indiquées sont des contenances approximatives et ne seront définitives qu'après élaboration et signature du document d'arpentage .

Les limites indiquées sur le plan de bornage par des lettres ont été validées contradictoirement avec les riverains concernés.
Le procès-verbal de bornage complet dressé est conservé dans les archives du cabinet Géode, géomètres-experts et consultable sur demande.

Système Géodésique RGF93-Projection CC45
Géoréférencement effectué par Système GNSS temps réel connecté au réseau TERIA

géode GÉOMÈTRES-EXPERTS
74 rue de la Chaudanne
73700 Bourg-Saint-Maurice
Tél : 04 79 07 18 90
Fax : 04 79 07 10 98
bourg@geode-experts.fr

Dossier : 25577

Levé de calage effectué le : 04/09/2025
Fichier : 25577 Alignement.dwg
Présentation : Alignement
Plan établi le : 15/09/25 par VS
Mis à jour le : 22/10/2025

REPRODUCTION INTERDITE ET STRICTEMENT RESERVEE - L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du Géomètre-Expert.

Tampon et signature :

Cadre réservé à l'administration.

Alignement du Domaine Public
Arrêté n° du / /

escaliers
523
X= 1997.310
524
X= 1997.320
161
pierres
X= 1997.330
Y= 4275.890
430
431
401
vers Chef-lieu
Rue du Moulin
Commune de SEEZ
7.15
4.81
3.73
3.95
5.27
10.71
8.10
A
B
C
D
E
F
G
H
I
3.10
1.03
2.22
4.03
1.74
5.95
3.99
4.08
3.44
4.68
8.60
1.67
1.88
4.11
280
Mme BOUVRY Fabienne
278
Marque peinture
200
Chapelle
N D de pitié
Y= 4275.880
405
407
511
510
SAS Alliance CJMG
Borne OGE
277
300
Marque peinture
279
Mme BOUVRY Fabienne
Bornage ARGEO du 30/04/2004
Borne OGE
retrouvée le 29/09/25
Borne OGE
retrouvée le 29/09/25
276
M. VEILEX Jean-Louis
281
Y= 4275.870
X= 1997.320
vers la D 902
N

TABLEAU DE COORDONNEES - Points de limite
(Système Lambert Zone 4 - CC45)

N°	X	Y	Nature
A	1997309.00	4275886.53	Angle mur
B	1997312.10	4275886.37	Angle mur
C	1997313.12	4275886.25	Angle mur
D	1997315.30	4275885.82	Angle mur
E	1997319.12	4275884.50	Angle mur
F	1997320.07	4275883.05	Angle mur/Marque peinture
G	1997320.95	4275879.16	Borne OGE
H	1997322.90	4275874.91	Angle mur/Marque peinture
I	1997322.99	4275870.80	Marque peinture

TABLEAU DE COORDONNEES - Points de calage
(Système Lambert Zone 4 - CC45)

N°	X	Y	Description des points
300	1997324.40	4275875.62	Regard
401	1997325.24	4275889.79	Angle Bâti
405	1997324.99	4275879.68	Angle Bâti
407	1997330.68	4275879.30	Angle Bâti
430	1997303.16	4275890.64	Angle Bâti
431	1997312.23	4275890.10	Angle Bâti

Le Géomètre-expert :
A. BRUNAUD

ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS
Aurélie BRUNAUD
GEOMETRE-EXPERT
GEODE - GEOMETRES-EXPERTS
74 Rue de la Chaudanne
73700 BOURG-SAINT-MAURICE
N° d'inscription 05738

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260421-2026-004-006-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026